

Pour publication immédiate
Le 15 octobre 2010

**Les autorités en valeurs mobilières du Canada modifient les obligations d'information
sur les activités pétrolières et gazières**

Calgary – Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont apporté des modifications au *Règlement 51-101 sur l'information concernant les activités pétrolières et gazières*, y compris à ses annexes, qui visent à améliorer l'information fournie par les émetteurs assujettis exerçant des activités pétrolières et gazières et à la rendre plus claire.

Les modifications proposées au Règlement 51-101 s'inscrivent dans les trois grandes catégories suivantes : celles visant à apporter des éclaircissements, celles visant à codifier les indications et les pratiques actuelles du personnel et celles visant à ajouter des obligations en vue d'accroître la fiabilité de certains éléments d'information fournis sur les réserves et les ressources autres que des réserves.

« Le Canada a établi l'un des régimes d'information les plus efficaces et efficients du monde en matière d'activités pétrolières et gazières, a déclaré Jean St-Gelais, président des ACVM et président-directeur général de l'Autorité des marchés financiers du Québec. Les modifications proposées s'inscrivent dans l'évolution naturelle du régime vers la satisfaction des besoins d'information toujours changeants du secteur pétrolier et gazier. »

L'un des volets des modifications consiste à ajouter des obligations en lien avec les indications données par le passé au sujet de l'information sur les réserves et les ressources autres que des réserves. La consultation sur les modifications proposées s'est déroulée de décembre 2009 à mars 2010. Les modifications entreront en vigueur dans l'ensemble du Canada le 30 décembre 2010.

On peut prendre connaissance des modifications apportées au Règlement 51-101 et à ses annexes sur les sites Web des membres des ACVM.

Les ACVM sont le conseil composé des autorités provinciales et territoriales en valeurs mobilières. Elles coordonnent et harmonisent la réglementation des marchés des capitaux du Canada.

–30–

Renseignements :

Sylvain Théberge
Autorité des marchés financiers
514-940-2176

Mark Dickey
Alberta Securities Commission
403-297-4481

Robert Merrick
Commission des valeurs mobilières de
l'Ontario
416-593-8307

Ainsley Cunningham
Commission des valeurs mobilières du
Manitoba
204-945-4733

Natalie MacLellan
Nova Scotia Securities Commission
902-424-8586

Janice Callbeck
PEI Securities Office
Office of the Attorney General
902-368-6288

Graham Lang
Registraire des valeurs mobilières
Yukon
867-667-5466

Donn MacDougall
Bureau des valeurs mobilières
Territoires du Nord-Ouest
867-920-8984

Ken Gracey
British Columbia Securities Commission
604-899-6577

Wendy Connors-Beckett
Commission des valeurs mobilières du
Nouveau-Brunswick
506-643-7745

Barbara Shourounis
Saskatchewan Financial Services Commission
306-787-5842

Doug Connolly
Financial Services Regulation Div.
Terre-Neuve-et-Labrador
709-729-2594

Louis Arki
Bureau des valeurs mobilières
Nunavut
867-975-6587